spuq INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

281
février 2011

SOMMAIRE //

- MOT DE LA PRÉSIDENTE – MAL PENSÉ, MAL GÉRÉ... michèle nevert ▸1
- COMPARAISON DES RÉSULTATS WEB ET PAPIER - L'ÉVALUATION EN LIGNE AU PREMIER CYCLE À L'UQAM gilles raîche ▸3
- RÉFLEXION AUTOUR DE LA PROPOSITION DE FUSION DES TROIS FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC monique régimbald-zeiber ▸4
- LA FQPPU S'OPPOSE AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS QUANT À LA RECHERCHE PUBLIQUE DANS LE PROJET DE LA LOI 130 ▸5
- LA TOURMENTE AU SEIN DE LA RÉGIE INTERNE DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA lucie lequin ▸6
- *IN MEMORIAM* ▸7
- 21 BOURSES D'ÉTUDES À DES ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS INSCRITS AUX TROIS CYCLES - CÉRÉMONIE DE REMISE DES BOURSES DU SPUQ marie-cécile guillot ▸10
- ARRIVÉES ET DÉPARTS ▸11

LAURÉATS DES 21 BOURSES D'ÉTUDES DU SPUQ // ▸10

mot de la présidente //

Mal pensé, mal géré...

//MICHÈLE NEVERT

Le recteur recommence son tour des facultés à la rencontre du corps professoral et on se dit que les résultats de l'Assemblée générale du 13 décembre (voir la résolution, p. 2) ne sont pas étrangers à ce nouveau tour de piste. Ce dont on n'est pas certain, cependant, c'est si son intention est d'expliquer une nouvelle fois les bienfaits du « *parachèvement de la facultarisation* » pour tenter de convaincre les récalcitrants ou s'il vient écouter – et même s'il entendra – la révolte et l'écœurement qui se sont emparés de bon nombre de professeures, professeurs et maîtres de langue mis à mal dans leurs rôles et responsabilités par les changements imposés.

Car si beaucoup de ceux et celles qui siègent sur les conseils académiques déplorent, agacés, le redoublement fastidieux et inutile du traitement de certains dossiers, la plupart des responsables de programmes, froissés ou scandalisés, dénoncent plus vivement encore la perte de leur « *pouvoir* » et de la confiance dans les comités et sous-comités de programme. À cet égard, la disparition inattendue de leur budget, le maraudage des AGP par les décanats et le non-respect des décisions prises par les comités font l'objet de récriminations importantes. Quelques temps plus tôt, c'était les directeurs et directrices de département qui se faisaient dire qu'ils ne géreraient plus ni leurs locaux, ni leur personnel de soutien. Du coup, et si l'on n'avait pas lu le recteur ni entendu le vice-recteur aux Ressources humaines déclarer très sérieusement qu'on ne touchait pas à l'autonomie des programmes et des assemblées départementales, on en douterait ! ...

Le plus inquiétant, c'est que les exemples s'accumulent. Ici, l'on rapporte qu'un décanat, qui s'était engagé devant tous (y compris la Commission des relations de travail !) à défendre les dossiers de la base, refuse à présent d'en porter certains, et ce, malgré les votes unanimes des comités de programme, assemblées départementales et CAFA ! Qui plus est, un tel refus bloquerait dorénavant – dit-on – toute possibilité de s'adresser directement aux vice-recteurs et aux véritables instances décisionnelles (Commission des études, en l'occurrence). On comprend le

le mot de la présidente // suite de la page 1

désarroi de ceux qui savent que la chose était permise, selon le droit légitime d'« *appel* », lorsque le BEP était en désaccord avec les modifications de programme présentées. Il est vrai qu'à l'époque, on voulait bien considérer que les plus avisés sur le développement des disciplines sont encore ceux qui la pratiquent...

Dans une autre faculté, on parle carrément d'intimidation, et plusieurs affirment même qu'avancer en dehors des positions consensuelles engendre à l'occasion des conséquences punitives ?! N'eût été les exemples rapportés, y compris par certains acteurs et grands défenseurs d'antan de la facultarisation, on refuserait de le croire... Ainsi la crainte de voir son Département ou son Programme « *puni* » (en d'autres termes privé de l'ajout des locaux, ressources budgétaires ou personnel nécessaires) pourrait entraîner chez certains une résignation que l'Assemblée générale du 13 décembre a manifestement voulu repousser en votant à 89,2 %, et à bulletin secret, le maintien des doyens et des doyennes dans l'unité d'accréditation.

La facultarisation devait alléger le fonctionnement administratif de l'UQAM, rapprocher le pouvoir et les décisions de la base, permettre une flexibilité de fonctionnement liée aux spécificités de chacun. Loin de la souplesse annoncée, l'opération du « parachèvement de la facultarisation » laisse entendre une démarche inverse. En fait d'allègement, on a alourdi inutilement les procédures et la disparition du BEP et du CEPREC s'avère une erreur grossière qu'il faudrait s'empresser de corriger. (Même des vice-doyens le reconnaissent à voix basse.) Quant à la base, elle se voit amputée contre son gré d'un bon nombre de ses responsabilités et de ses prérogatives, tandis que plusieurs mettent en avant l'ampleur considérable de leur tâche et l'impossibilité, qui en découle, de poursuivre leur travail de professeur...

Pour justifier que les doyens doivent changer de statut, la direction a décrété des changements dans leur fonction. Pour légitimer ces transformations, elle a organisé des formations (dont par ailleurs le petit nombre d'heures allouées a suscité de larges sourires). Dans ces « cours », la direction a malheureusement coupé sur les matières qui expliquent l'incontournable nécessité de faire d'abord accepter les changements par ceux qui vont les subir avant de les mettre en acte. C'est d'autant plus étonnant que, lors de sa rencontre avec le corps professoral avant son élection au rectorat, le recteur, faisant indirectement allusion à son prédécesseur, avait indiqué que l'on n'obtient jamais rien de bien lorsque l'on cherche à l'imposer. □

MODIFICATIONS À INTÉGRER DANS LA CONVENTION COLLECTIVE SPUQ-UQAM ET AJUSTEMENT DES POLITIQUES ET RÈGLEMENTS DE L'UNIVERSITÉ À LA CONVENTION COLLECTIVE

Résolution adoptée à 96 % par l'Assemblée générale du 13 décembre 2010

ATTENDU la résolution du Conseil d'administration du 6 juin 2006 (2006-A-13092) qui adopte la Politique facultaire à l'exclusion des sujets qui touchent les matières prévues à la convention collective dont le statut des doyennes, doyens, la composition de la Commission des études et le mandat des vice-doyennes, vice-doyens;

ATTENDU que les rôles, responsabilités et pouvoirs des doyennes, doyens sont définis non seulement dans la convention collective SPUQ-UQAM, mais également dans les politiques et règlements de l'Université;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

1. EXIGE dans le respect de l'autonomie départementale, du fonctionnement de collégialité et de gestion participative caractéristiques de l'UQAM, l'inscription dans la convention collective SPUQ-UQAM de la composition de la Commission des études dans sa totalité et de tous les aspects qui concernent la tâche et les conditions de travail des doyennes, doyens et des vice-doyennes, vice-doyens (rôles, responsabilités et pouvoirs détaillés; aménagement de la tâche; rémunération; modalités de nomination : élection, durée du mandat, destitution);

2. MANDATE le Comité exécutif du SPUQ pour analyser tous ces aspects et soumettre à l'Assemblée générale les propositions de modifications à inscrire dans la convention collective;

3. EXIGE de la Direction de l'Université l'ajustement des politiques et des règlements de l'UQAM à la convention collective SPUQ-UQAM, une fois le processus de modifications achevé.

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
http://www.spuq.uqam.ca

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
Louis Gill
Marie-Cécile Guillot
Lucie Lequin
Michèle Nevert
Gilles Raîche
Monique Régimbald-Zeiber

Comparaison des résultats Web et papier

L'évaluation en ligne au premier cycle à l'UQAM

// GILLES RAÎCHE – professeur au Département d'éducation et pédagogie, Section mesure et évaluation

À l'UQAM, l'évaluation des enseignements au premier cycle a été effectuée sous une modalité papier-crayon jusqu'à l'été 2008. Par la suite, l'administration de l'Université a entrepris le transfert de cette opération vers une modalité Web. Toutefois, devant les réserves émises par le SPUQ quant au processus d'évaluation en ligne, celui-ci a été suspendu à l'automne 2008, puis a été annulé à l'hiver 2009 par suite de la grève des professeures, professeurs et des maîtres de langue.

Lors de l'annonce du passage obligé à l'évaluation en ligne, le SPUQ se préoccupait de la qualité des résultats d'évaluation des enseignements qui seraient obtenus à partir d'une modalité Web. Puisque les questionnaires d'évaluation ne seraient plus administrés simultanément, ni en salle de classe, des situations non désirées et affectant les résultats pourraient se produire. Par exemple, on pouvait penser que seulement les étudiants moins satisfaits prendraient le temps de répondre au questionnaire en ligne; pire encore, que parmi les répondants un certain nombre pourraient ne pas avoir assisté à une majorité des cours. Les résultats d'évaluation seraient alors moins valables que ceux obtenus à partir d'une modalité traditionnelle papier-crayon. Le Conseil syndical avait donc demandé que soit élaboré un projet pilote qui permettrait une expérimentation valable de la modalité Web avant de mettre fin à l'évaluation papier (voir le *SPUQ-Info* nº 269, novembre 2008).

Le rapport produit récemment par l'administration *L'évaluation des enseignements à l'UQAM - Du papier au web : une analyse comparative des résultats* ne répond que très partiellement à cette demande. Il a notamment été impossible de connaître le degré d'assiduité des étudiants à leurs séances de cours, comme le désirait le SPUQ.

La méthodologie utilisée par l'administration a consisté à analyser des données issues de matricules-cours aux trimestres d'automne et d'hiver des années 2006, 2007, 2008 et 2009. Un total de 296 matricules-cours a été ainsi analysé. Le nombre de répondants minimal par matricule-cours a toutefois été fixé à seulement 15, ce qui, comme le rapport le souligne, est très peu. Un second échantillon de 52 matricules-cours a été produit sur une base de 30 répondants, ce qui, considérant la nature discrète des données, ne représente pas encore un nombre vraiment important. Plutôt que d'effectuer les analyses sur un score global, celles-ci ont été effectuées pour huit des critères d'évaluation des enseignements. Globalement, les résultats obtenus révèlent des différences entre les modalités papier-crayon et Web, mais celles-ci sont vraiment minimes et ainsi peu significatives d'un point de vue pratique : généralement de l'ordre de quelques centièmes de point. Il semblerait donc que la modalité d'évaluation des enseignements n'affecte pas vraiment les résultats.

Ces observations sont intéressantes en soi, mais elles ne permettent que de souligner que les deux modalités ne semblent pas mener à des jugements moyens différents de la part des étudiants. Elles ne nous renseignent toutefois pas quant à la précision de ces jugements. En fait, puisque le nombre de répondants par matricule-cours est fortement à la baisse depuis l'introduction de la modalité Web, la précision des mesures risque d'être fortement diminuée aussi. Enfin, d'un point de vue psychométrique, les analyses critère par critère sont très peu fiables et on devrait plutôt baser les interprétations sur la moyenne à ces critères pour produire un score global au questionnaire d'évaluation des enseignements.

Pour terminer, ces analyses comparatives entre modalités Web et papier-crayon et, éventuellement, celles de la précision comparée des résultats sont fortement d'intérêt, mais elles occultent malheureusement des dimensions de beaucoup plus grande importance, soit la confidentialité, l'utilisation et l'interprétation de ces résultats d'évaluation. Il semble alors important de revoir l'ensemble des procédures et politiques d'évaluation en vigueur à l'UQAM, que plusieurs intervenants ont tout simplement oubliées dans le dédale des documents qui règlementent ces procédures.

Particulièrement, il nous semble nécessaire de rappeler une fois de plus que le rapport synthèse des évaluations est un service offert aux professeures, professeurs, maîtres de langue et personnes chargées de cours et que, outre ces personnes directement concernées, seules les directions de programme ou de département devraient avoir accès à cette information, qui n'est d'ailleurs produite que sur demande. Il faudra s'assurer que cette pratique est bien respectée, car les observations de couloir nous laissent croire que ces rapports synthèses individuels sont communiqués à d'autres personnes et qu'ils seraient même, en total non-respect de la confidentialité, analysés, dans certains cas, en comité de programme. □

Réflexion autour de la proposition de fusion des trois fonds de recherche du Québec

// MONIQUE RÉGIMBALD-ZEIBER –professeure à l'École des arts visuels et médiatiques, vice-doyenne à la recherche et à la création de la Faculté des arts et vice-présidente du Conseil d'administration de FQRSC

Depuis quelques jours, à la faveur des audiences publiques de la Commission parlementaire sur la loi 130, qui commençaient le 19 janvier dernier, la réaction du milieu de la recherche scientifique au projet de fusion des trois grands Fonds de recherche du Québec, refait surface. Nous sommes donc dans le dernier droit d'une série de choix et de décisions politiques sur lesquels il pourrait être intéressant de se pencher pour envisager la suite des choses. Personnellement, j'ai toujours pensé qu'il était impossible de séparer l'analyse et l'interprétation qu'on pourrait faire du projet de fusion des trois Fonds de recherche du Québec, de la lecture du texte de la « *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013* » rendue publique le 28 juin dernier.

Stratégie

Intitulé « *Mobiliser, Innover, Prospérer* », le document de la Stratégie énumère et décrit les craintes, les succès et les espoirs de la société québécoise à travers des projets exemplaires qui devront l'animer pour les années qui viennent. Ce vaste chantier se veut clairement être un appel à la responsabilité, un ambitieux projet sociétal. En ceci, il répond aux vœux exprimés par les élites politico-économiques et aux défis auxquels les sociétés occidentales endettées doivent faire face.

Par ailleurs, on constatera qu'au nom de la « *productivité* » et de la « *compétitivité* », ce texte annonce une réorientation de la politique de recherche du Québec. Cette nouvelle orientation est fondée sur une volonté d'innovation dont on trouvera des éléments de définition dans le message de présentation du ministre Clément Gignac.

« *L'innovation, c'est mettre sur le marché un nouveau produit, améliorer un produit existant ou encore le produire plus efficacement.* »

« *L'innovation naît de la créativité et des idées, et s'exprime dans les relations d'échange entre demandeurs et fournisseurs de biens et de services.* »

« *Elle est également la principale source d'amélioration de la productivité de nos entreprises et de leur compétitivité accrue sur les marchés d'exportation.* »

« *Exploiter ces forces, c'est créer des occasions d'affaires et de la richesse.* »

« *C'est en innovant que le Québec va conquérir de nouveaux marchés.* »

Comment interpréter pareille introduction à un texte où les mots sciences et technologie se retrouvent ensemble et partout alors que les mots « *sociales* » et « *humaines* » en sont presque totalement absents ? Et dans un tel contexte, faut-il s'étonner du peu d'espace accordé aux sciences sociales et humaines, aux arts et aux lettres dans ce projet porté par le ministre ?

La fusion

Ainsi posée, la question nous ramène à l'intention de la fusion. Cette démarche, selon les améliorations qu'elle pouvait apporter et les économies qu'elle aurait pu permettre de réaliser, n'était pas nécessairement une mauvaise chose. En même temps, l'opération n'est pas mineure. D'abord, elle impose dans l'improvisation et la précipitation, des bouleversements importants à une structure organisationnelle souple, ouverte à la collaboration et qui pratique déjà une forme de cogestion. Ensuite, elle risque de déstabiliser un environnement de recherche dont la configuration assez récente est pourtant reconnue pour son originalité. On cherchera donc, puisqu'on annonçait que cette décision était portée par des intentions de nature économique, les arguments chiffrés qui la soutiennent. En vain.

Vu l'absence d'une démonstration qui prouverait le bien-fondé de cette fusion, on ne peut que retourner lire le Plan stratégique et éprouver un certain malaise, une inquiétude que plusieurs chercheurs ont d'ailleurs exprimée sur différentes tribunes depuis l'annonce totalement inattendue de la fusion, au moment du dépôt du budget Bachand en mars 2010.

Le but de la fusion est-il vraiment d'économiser ? Ne vise-t-elle pas plutôt à faciliter l'implémentation de cette réorientation de la recherche ? Peut-être que cette : « *restructuration majeure pour renforcer le leadership au Québec en matière de recherche et d'innovation* » est, en réalité, devenue nécessaire pour que soit possible l'application des recommandations d'un document qui identifie les rapports entre l'industrie et la recherche comme modèle de transfert de connaissances. Ce sont là des hypothèses que permet de suggérer le style d'écriture d'un document qui nous amène à penser que réorienter c'est aussi s'éloigner des disciplines dont la finalité est de développer une pensée critique et l'articulation de connaissances empiriques. Réorienter serait également comprendre la culture en terme de divertissement et privilégier une politique culturelle assujettie à des impératifs de rentabilité.

Ce document, placé fort habilement sous la bannière de la Célébration des 50 ans de la Révolution tranquille, est dangereux dans sa volonté d'efficacité, les raccourcis

qu'impose sa mise en forme et l'utilisation abusive de mots « *clinquants* », dans le déséquilibre et le désordre qu'il annonce et que sa mise en œuvre ne manquera pas de provoquer. En plus, il ne fait nulle part la preuve que la fusion des trois Fonds de recherche du Québec est une mesure nécessaire, « *économique* », « *rentable* », « *efficace* », « *productive* », « *compétitive* » et « *novatrice* ».

La loi 130

Le projet de loi 130 prévoit la création d'un nouveau poste de « *scientifique en chef* » nommé par le ministre sur la recommandation d'un Comité d'embauche. La loi prévoit également la création d'un Conseil d'administration composé de 15 membres, dont 9 seraient des représentants de trois Conseils sectoriels, sortes de calques des Conseils actuels; les 3 autres membres du CA viendraient de l'extérieur des milieux de la recherche. C'est le « *scientifique en chef* » qui préside le Conseil d'administration et les trois Conseils sectoriels. Le mandat et les responsabilités des Conseils sectoriels se décrivent comme suit :

« *Les conseils sectoriels élaborent les programmes pertinents à leur secteur, effectuent la planification stratégique et mettent en œuvre les programmes, notamment l'évaluation des demandes. Les conseils sont présidés par le scientifique en chef* ».

Vu les enjeux, la philosophie et les directives de la Stratégie québécoise, quelle sera donc la dynamique de fonctionnement de ce Conseil d'administration ? Enfin, dans pareille structure, de quelle voix de la recherche des Sciences sociales et humaines, des arts et des lettres parlera-t-elle ? Au-delà de toutes les questions que le flou du texte de loi soulève, peut-être nous faudra-t-il reprendre la discussion sur notre manière de choisir les ministères qui « *hébergent* » la recherche au Québec.

Pour se faire une tête, on peut lire la *Stratégie québécoise 2010-2013* qu'on trouve à l'adresse suivante : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/strategies/sqri/sqri.pdf

On peut également prendre connaissance des allocutions prononcées en Commission parlementaire, le 19 janvier dernier au : http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp-39-1/journal-debats/CFP-110119.html. □

La FQPPU s'oppose aux changements proposés quant à la recherche publique dans le projet de la loi 130

Dans un mémoire* présenté à la Commission des finances publiques du Québec, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) s'inquiète des effets négatifs que représenterait l'adoption du projet de loi 130 sur l'organisation, le développement et la protection de la recherche publique. Le projet de loi comporte, en effet, plusieurs dispositions à cet égard, dont le remplacement des trois grands organismes de recherche actuels par un organisme unique appelé Fonds Recherche Québec, l'abolition du Conseil de la science et de la technologie et l'institution d'une Commission de l'éthique en science et en technologie.

La fusion des trois Fonds de recherche (FQRSC, sur la société et la culture; FQRNT, sur la nature et les technologies et FRSQ sur la santé), au sein de Recherche Québec, signifie une perte d'autonomie et d'influence dans de très vastes secteurs de la science. Mettant en péril les initiatives en cours et les avantages acquis au fil des ans, cette réorganisation produira inévitablement une instabilité dans un domaine d'activités complexe et qui s'est bien développé au Québec après de longs efforts. Elle ne répond nullement à un souhait de la communauté des chercheurs mais elle s'inscrit plutôt dans une stratégie générale du gouvernement qui met la science au service de l'économie, en favorisant les partenariats avec les entreprises privées et en soutenant la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale. Le secteur des sciences humaines et sociales, des arts et des lettres risque d'en faire particulièrement les frais, bien que les sciences pures et les recherches sociales sur la santé ne seront pas épargnées.

Le nouveau Fonds recherche Québec et la nouvelle Commission sur l'éthique relèveront directement du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ce qui fait douter de leur indépendance. Après l'abolition du Conseil de la science et de la technologie, qui pouvait émettre des avis impartiaux sur des questions controversées, la nouvelle Commission de l'éthique tiendra ses réunions à huis clos et fera rapport au ministre, lequel n'est pas tenu d'en rendre compte publiquement. Cela va à l'encontre de la transparence attendue par l'ensemble de la population et qui est nécessaire à la compréhension des enjeux et des applications de la science et de la technologie. De plus, le projet de loi 130 renferme beaucoup d'imprécisions sur les responsabilités du Conseil d'administration du nouvel organisme et sur celles du « scientifique en chef », également nommé par le ministre du MDEIE, qui présidera les conseils sectoriels consultatifs. Il résultera de tous les changements proposés une concentration de pouvoirs manifeste qui ne s'accorde pas avec les exigences de la recherche scientifique.

La FQPPU s'oppose aux changements proposés quant à la recherche publique dans le projet de loi 130. Elle demande le maintien des trois Fonds de recherche existants (FQRSC, FQRNT et FRSQ) ainsi que le maintien du Conseil de la science et de la technologie dont relève la Commission d'éthique actuelle.

* Vous pouvez consulter le mémoire à l'adresse http://www.fqppu.org/assets/files/bibliotheque/prises_de_position/memoire_et_avis/2011/projet_loi_130.pdf

La tourmente au sein de la régie interne de l'Université Concordia

NDLR. *Estimant, dans la foulée de la démission forcée de la rectrice en décembre dernier, que la nouvelle « gouvernance » de l'université l'a détournée de sa mission essentielle, les professeures, professeurs de l'Université Concordia exigent plus de transparence et appellent à la réapropriation de l'institution par les membres de la communauté universitaire.*

// LUCIE LEQUIN – professeure au Département d'études françaises et présidente de l'Association des professeurs de l'Université Concordia (APUC/CUFA)

Dans l'immédiat, la mission de l'Université se poursuit. Aux trois cycles de formation, le corps professoral exerce ses fonctions : les cours se donnent, les étudiants de doctorat et de maîtrise sont encadrés, les étudiants du premier cycle reçoivent l'enseignement prévu, les recherches des professeurs sont menées et le personnel de soutien continue de servir la population étudiante.

Toutefois, le départ soudain de la rectrice Judith Woodsworth le 22 décembre dernier a surpris et ébranlé un grand nombre d'entre nous. Étant donné l'histoire récente de l'administration à Concordia, ce départ n'aurait probablement pas dû nous surprendre et nous pouvons seulement tenter d'interpréter l'événement dans le contexte de cette histoire. Passons brièvement en revue notre récent passé administratif.

Au cours des cinq ou six dernières années, cinq vice-recteurs de l'Université ont remis leur démission. Certains ont été invités à démissionner; d'autres l'ont peut-être fait plus ou moins volontairement lorsqu'ils ont commencé à devenir de plus en plus mécontents de leurs relations avec le comité exécutif de notre Conseil des Gouverneurs (Conseil d'administration) et à avoir le sentiment qu'ils ne pouvaient plus exercer leurs fonctions d'une manière appropriée et productive. La plupart de ces vice-recteurs qui ont quitté leur poste ont reçu une enveloppe de départ très substantielle. Un certain nombre d'autres employés qui assumaient des responsabilités importantes, et qui travaillaient souvent étroitement avec l'un des vice-recteurs ou avec un recteur de l'Université, ont été congédiés ou se sont fait dire que leur poste était devenu désuet ou redondant en raison de la réorganisation d'un secteur. Certains d'entre eux ont également reçu une indemnité de départ considérable.

En outre, la communauté de Concordia dans son ensemble est outragée par la désinvolture de certains membres externes du Conseil des gouverneurs qui, pour la deuxième fois en trois ans et demi, ont invité un recteur à démissionner en lui offrant un parachute doré. Bien que, le 10 janvier 2011, le président du Conseil se soit adressé à la communauté de Concordia, nous, les membres de cette communauté, ne savons toujours pas pourquoi la rectrice a été forcée de démissionner, car la lettre du président relève avant tout d'un exercice de relations publiques de nature similaire à celui qui prévalait dans la lettre écrite en 2007 lors d'un autre départ forcé. Au lieu de nous apaiser en répondant à nos questions, cette lettre qui joue l'évitement ne peut qu'aviver les passions.

Si l'on veut chercher un côté positif de cette décision irréfléchie et malencontreuse du Conseil des gouverneurs, force est de constater que la communauté de Concordia est très unie. En effet, jamais la solidarité entre les différentes composantes de Concordia (professeurs, chargés de cours, étudiants, personnels administratifs, personnels de soutien ...), et au sein de celles-ci, ne s'est autant manifestée, même lorsqu'il s'est agi de nos conditions de travail et de nos salaires. Nous luttons ensemble pour notre Université, notre lieu de travail; nous exigeons que la stabilité soit rétablie et que la vraie mission de Concordia demeure la priorité du Conseil des gouverneurs.

La situation de la gouvernance à l'Université Concordia est une triste illustration de ce que proposait le projet de loi 38. Il importe en effet d'examiner la composition du Conseil des gouverneurs. En ce moment, il comprend 26 membres externes ou indépendants, dont trois représentent officiellement les anciens de Concordia. Durant les trois ans où j'ai siégé au Conseil, il a été exceptionnel qu'un membre dit « indépendant » vote autrement que l'ensemble de son groupe. Le Conseil comprend aussi 13 membres internes : le recteur ou la rectrice, 6 professeurs à temps plein, 1 étudiant représentant les cycles supérieurs, 4 étudiants représentant le premier cycle et 1 personne représentant le personnel de soutien et administratif, soit 13 membres internes. Ceux-ci votent de façon autonome et il est inaccoutumé qu'ils forment un bloc soudé. Le projet de loi 38, plus ou moins dormant, entendait justement donner plus de pouvoir aux membres indépendants afin que la gouvernance soit plus transparente, plus impartiale, plus détachée de l'Institution. Ce qui se passe à Concordia est l'exemple patent et pernicieux des dangers d'une telle main mise des membres indépendants sur la gouvernance d'une université.

De plus si on examine aussi la composition de certains comités du Conseil, le même constat s'impose.

Il est évident que le comité de nomination des membres du Conseil est contrôlé par ses membres les plus influents; comme ailleurs dans d'autres universités, il appert qu'ils tendent à nommer des personnes appartenant à leur cercle de relations d'affaires ou de service à la communauté montréalaise (voir notamment la composition du Conseil d'administration de l'Hôpital Saint-Mary). Si l'on analyse la composition du comité des salaires de la haute administration, il est seulement composé des membres indépendants, à l'exception du recteur. C'est justement ce comité qui offre des contrats à la « mode corporatiste » (salaire élevé, diverses autres allocations de nature monétaires, éventuellement prime de départ, etc.), une dérive qui nous éloigne de la mission essentielle de l'université. À Concordia, à un niveau peut-être plus profond qu'ailleurs*, la gestion corporatiste s'est peu à peu infiltrée dans la gestion universitaire, l'a détournée de ses fins et de ses valeurs (collégialité, autonomie, reconnaissance de l'université comme service public) voire l'a contaminée.

Tout en reconnaissant l'obligation de la reddition des comptes, nous devons reprendre le contrôle de notre Université, de notre lieu de travail. L'un des premiers pas en ce sens est de transformer la composition du comité de nomination des membres indépendants du Conseil de façon à ce que le processus soit impartial. Ensuite, la communauté de Concordia veut que toute la lumière soit faite sur les raisons, les modalités, les responsables qui ont mené au départ de la rectrice; le rôle du Conseil n'est pas de servir d'écran à une décision que l'on soupçonne avoir été prise par quelques-uns. Nulle lettre soporifique, nulle opération de relations publiques, nulle invocation à la confidentialité ne satisferont la communauté de Concordia. Le Conseil des gouverneurs doit changer non pas pour augmenter son pouvoir et faire taire l'opposition, mais pour favoriser une gestion saine et transparente.

Dans une lettre du 4 janvier 2011, le bureau de l'APUC/CUFA a invité ses membres à prendre position non seulement dans les instances syndicales, mais aussi et surtout dans les instances universitaires (départements, réunions des directeurs, conseils de faculté et sénat [notre Commission des études]) et, individuellement comme membre de notre communauté concordienne. Les réponses ont été nombreuses. En date du 28 janvier, 25 départements ont soit demandé la démission du président du Conseil, parfois également celle des 4 vice-présidents, soit voté une motion de non-confiance à l'égard de l'exécutif du Conseil. Huit syndicats et un groupe de 25 directeurs de départements ont aussi agi en ce sens. Le sénat, la plus haute instance académique, a également demandé la démission du président du Conseil. Les étudiants se sont ralliés aux professeurs et aux employés de l'Université. En même temps, nous nous sommes assurés de maintenir l'intérêt des médias. Du 4 janvier au 21 janvier, tous les jours, on a parlé de Concordia dans les médias. Nous aurions préféré que l'on s'intéresse à nous pour nos réussites, une invention majeure, un prix d'envergure… Mais le recours aux médias est une arme utile dans les circonstances. Nous continuons la lutte; outre le vote de non-confiance ou la demande de démission, nous voulons que le comité de sélection des membres du Conseil soit transformé de façon à éviter qu'un autre groupe occulte prenne le pouvoir. Nous exigeons que notre représentation au Conseil soit préservée, voire augmentée. De façon plus positive, nous pensons qu'une plus grande diversité au sein du Conseil saura rétablir un climat de confiance et de respect. Nous poursuivons nos actions, en coulisse et à l'avant-scène, en nous assurant qu'elles demeurent multidirectionnelles. □

* Lire le « Manifeste de l'université québécoise », novembre 2010, consultable à l'adresse http://www.fqppu.org/assets/files/tpu_gouvernance/manifeste_long_final_novembre_2010.pdf

In Memoriam

Isabelle Durand avait accepté de se joindre au secrétariat du SPUQ en 1994, y apportant « *sa longue expérience, sa très grande compétence, sa disponibilité indéfectible, son dévouement, sa complicité, sa joie de vivre et son humour* », comme le rappelait le *SPUQ-Info* nº 188 au moment de son départ à la retraite en décembre 1997. Par la suite, elle nous honorait régulièrement de sa présence à la soirée de Noël, et nos collègues qui l'avaient connue lui disaient leur affection et le plaisir de la revoir. Elle est malheureusement décédée à la mi-décembre…

Deux collègues retraités nous ont également quittés en fin d'année : ***Benoît Gendreau*** a été professeur au Département des sciences de l'éducation, trésorier du SPUQ en 1987-1988 et membre fondateur de l'Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM (APR-UQAM); quant à ***Patrick Plumet***, qui avait pris sa retraite à l'été 1997, il a été professeur au Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère. Enfin, au moment de mettre sous presse, nous apprenions le décès d'***André Bourassa***, professeur retraité (en 2001) de l'École supérieure de théâtre.

21 bourses d'études à des étudiantes, étudiants inscrits aux trois cycles

Cérémonie de remise des bourses du SPUQ

//MARIE-CÉCILE GUILLOT – Secrétaire

Depuis 1991, le SPUQ distribue chaque année, par la Fondation de l'UQAM, des bourses d'études à des étudiantes, étudiants inscrits aux trois cycles et dans toutes les disciplines. La sélection des récipiendaires est basée en priorité sur l'engagement social ou communautaire (à l'Université ou à l'extérieur) et, en second lieu, sur l'excellence du dossier universitaire.

La cérémonie, organisée par le SPUQ, s'est déroulée au Salon des professeures, professeurs le jeudi 3 février 2011, en présence des directrices, directeurs de thèse ou de mémoire ainsi que de la directrice de la Fondation, madame Diane Veilleux. Cette cérémonie nous a permis de faire valoir l'implication sociale, et sa diversité, de chacune, chacun des étudiantes, étudiants récipiendaires. De plus, cette année, pour souligner le 40e anniversaire du SPUQ (1971-2011), une bourse spéciale de 5 000 $ a été créée et a été remise à une étudiante à la maîtrise.

Ainsi, cette année, le Syndicat a offert 41 000 $ aux étudiantes, étudiants suivants :

Bourse d'intégration (1 000 $)
- Isa-Ève Otis, Communication, relations publiques

Bourse de premier cycle (1 000 $)
- Julie Auclair, Communication marketing
- Andréanne Charpentier-Garant, Relations internationales
- Jocelyn Darou, Sociologie
- Marie-Maude Dubuc, Intervention en activité physique
- Nitya Jacques, Histoire de l'art
- Marie-Ève Hébert, Sciences comptables
- Catherine Lepage, Travail social
- Mélodie Paquette, Éducation préscolaire et enseignement primaire
- Léanne Racicot, Chimie

Bourses de maîtrise

Bourse de maîtrise (2 000 $)
- Bouchra Fadil, Finance appliquée
- Sabah Gaid Essebsi, Informatique de gestion
- Charlotte Guay-Dussault, Science politique
- Josée Lafrenière, Communication
- Olivier Lamoureux-Lafleur, Sociologie
- Mélissa Parent, Kinanthropologie
- Claudine Samson, Sexologie

Bourse de doctorat (4 000 $)
- Audrey Bertrand, Psychologie
- Zacharie Leclair, Histoire
- Lalla Nouzha Tahiri, Études littéraires

Bourse du 40e anniversaire du SPUQ (5 000 $)
- Ariane Lajoie, Droit international

Bourses de premier cycle

Bourses de doctorat

ARRIVÉES // Bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux collègues

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- Communication sociale : Vincent Fournier, Stéphanie Yates
- Didactique des langues : Simon Collin, Ophélie Tremblay
- Éducation et Formation spécialisées : Isabelle Plante
- Géographie : Mélanie Doyon
- Histoire de l'art : Ève Lamoureux
- Marketing : Sophie Veilleux
- Mathématiques : Simon Guillotte
- Psychologie : Chantal Cyr, Jean-François Gagnon, Mélanie Vachon
- Sciences comptables : Hanen Khemakhem, Jonathan Vandal
- Sciences juridiques : Emmanuelle Berheim
- Théâtre : Geneviève Billette

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur invité ou substitut :

- Science politique : Alain Dieckhoff (invité)
- Sciences juridiques : Mirjo A. Trilsch (substitut)

À l'École de langues, nous sommes heureux d'accueillir la maître de langue : Misa Hirai.

DÉPARTS // Merci de votre dévouement

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM récemment. Nous les remercions pour les services rendus à l'Université et leur souhaitons une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- Design : Francine Vanlaethem
- Éducation et Pédagogie : Carmen Parent
- Informatique : Tho-Hau Nguyen
- Science politique : Jacques Lévesque
- Sciences biologiques : Frank Berninger (démission)
- Sciences juridiques : Georges Campeau

Salon des professeures et professeurs

Pavillon Hubert-Aquin (A-R415), 1255 , rue Saint-Denis

Du lundi au mercredi, de 11 h à 15 h,
Le jeudi de 11 h à 20 h 30

Couscous : 1er mercredi de chaque mois
Au menu (à partir de 4,95 $) : potage, plat chaud, bagel au saumon fumé, quiche, gâteaux et desserts variés, café, espresso, thé, tisane.
Bière (micro-brasserie), vin et autres boissons.
Pour réserver une table, composez le 4728.

« 5 à 7 » tous les jeudis soirs

281

février 2011

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL